La forêt de Perseigne et campagne d'Alençon (4)



UP4-05-00 Un promontoire forestier dominant un plateau bocager introduisant les paysages bas-normands (La Fresnaye-sur-Chédouet)

Dominant le paysage alentour sur une longue crête (point haut de la Sarthe avec les 340 m du belvédère de Perseigne), à l'instar des forêts des Alpes Mancelles, la forêt de Perseigne se distingue par ses ambiances majestueuses des chênaies, des hêtraies et la diversité de ses essences de boisements. Dans le creux des lisières, des bourgs se lovent marquant la charnière entre la forêt et la plaine de Perseigne au Sud ou les territoires plus bocagers du nord. Ces derniers, avec leurs haies taillées et leur réseau de fossés, marquent l'entrée dans les paysages bas-normands qui se traduit également par l'architecture des maisons à colombage. L'ensemble du territoire présente un patrimoine remarquable de châteaux, adossant aux lisières boisées leurs parcs qui cadrent les remarquables vues en promontoire du secteur.

La trame bocagère encore relativement dense tend à s'ouvrir graduellement sur de grandes cultures à l'approche de la Sarthe au nord. La présence du parc naturel régional de Normandie Maine et les outils de protection mis en œuvre participent à la reconnaissance et à la valorisation du riche patrimoine bâti et des bourgs de l'unité. La gestion régulière de la forêt pour la production de bois (importants secteurs de Douglas en complément des chênaies - alternance des coupes franches et replantations) et son aménagement pour les activités de loisirs (chasse, promenade, belvédères...) en fait un paysage vivant et très dynamique.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONTEXTE REGIONAL DE L'UNITE PAYSAGERE

Les représentations culturelles des paysages de « le pays profond, les paysages ruraux » (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage: les paysages d'alternance entre forêt, cultures et vignes (lien vers la famille des paysages d'alternance entre forêt, cultures et vignes ...)

Cette unité se trouve dans le périmètre couvert par le PNR Normandie-Maine. (Lien vers leur site : www.parc-naturel-normandie-maine.fr)



1-Un maillage bocager qui habille les pentes de la crête forestière de Perseigne jusqu'à la vallée de la Sarthe (La Fresnaye-sur-Chedouet)



2- Entrée de bourg marqué par les clôtures des pavillons qui prolongent la structure de village rue du bourg ancien (Chassé)



3- Des ambiances forestières contrastées qui s'enchaînent sur les reliefs de la crêtre de Perseigne (Louzes)



4 Paysage caractéristique du bocage à haie arbustive taillée et chênes de haut jet devant l'horizon boisé de conifères de la Crête de Perseigne (La Fresnaye-sur-Chedouet)

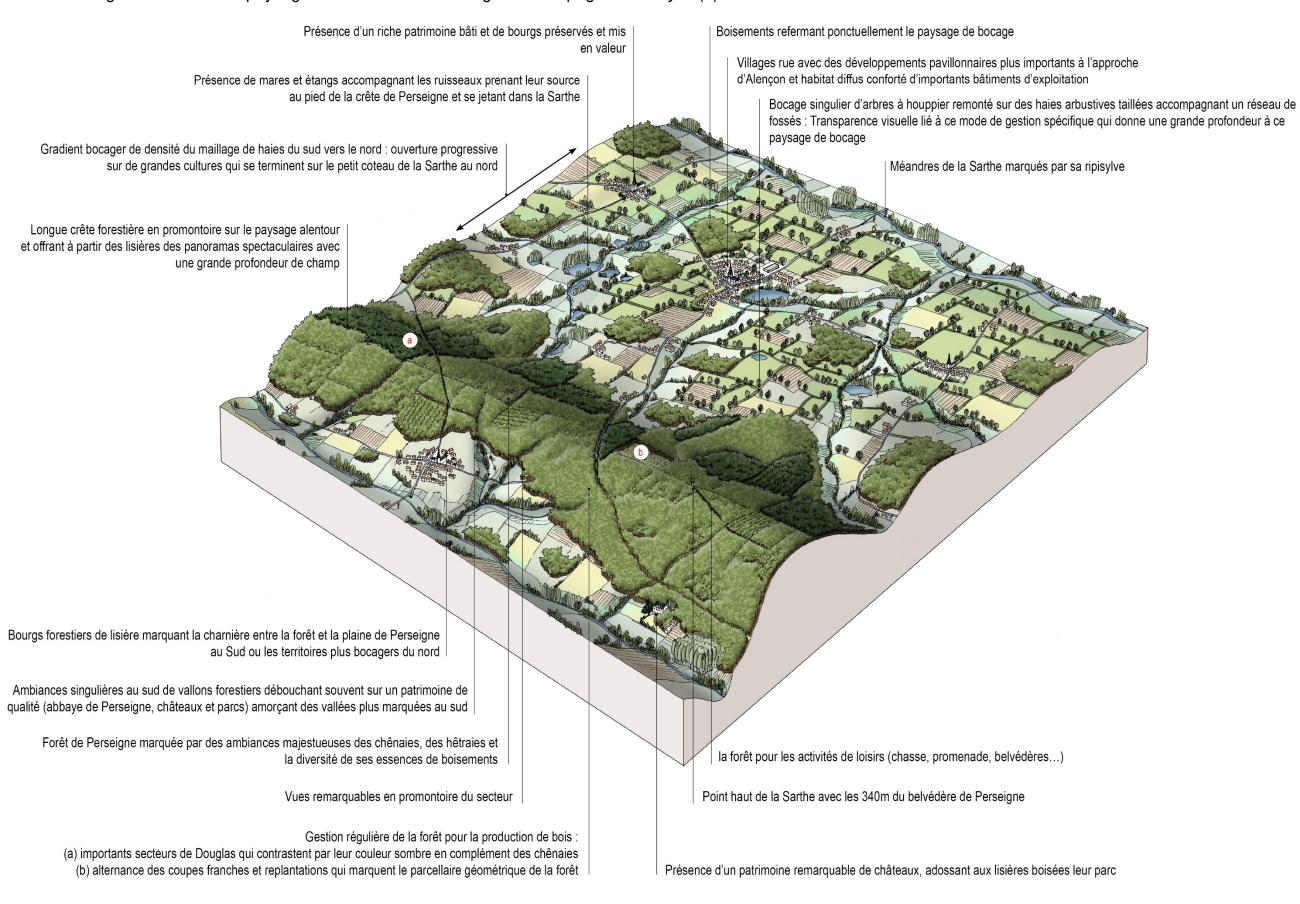


5- Un bocage qui s'ouvre sur de grandes cultures vers le nord sur le plateau longeant la Sarthe (Lignières-la-Carelle)



6-Des bourgs perchés à fort caractère patrimonial très sensible au traitements des franges et aux extensions urbaines (Aillières-Beauvoir)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon (4)



Carte de l'unité paysagère de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon (4) Carte de localisation des sous-unités paysagères La forêt de Perseigne et campagne d'Alencon Dominant le paysage alentour sur une longue crête (point haut de la Sarthe avec les 340 m du belvédère de Perseigne), à l'instar des forêts des Alpes Mancelles, la forêt de Perseigne se distingue par ses ambiances majestueuses des chênaies, des hêtraies et la diversité de ses essences de boisements. Dans le creux des lisières, des bourgs se lovent marquant la charnière entre la forêt et la plaine de Perseigne au Sud ou les territoires plus bocagers du nord. Ces derniers, avec leurs haies taillées et leur réseau de fossés, marquent l'entrée dans les paysages bas-normands qui se traduit également par l'architecture des maisons à colombage. L'ensemble du territoire présente un patrimoine remarquable de châteaux, adossant aux lisières boisées leurs parcs qui cadrent les remarquables vues en promontoire du secteur. 2 La campagne boisée de la haute Sarthe La trame bocagère encore relativement dense tend à s'ouvrir graduellement sur de grandes cultures à l'approche de la Sarthe · Contrefort bocager de la crête forestière de Perseigne qui Limite d'unité paysagère au nord. La présence du parc naturel régional de Normandie Maine et les outils de protection mis en œuvre participent à la marque l'horizon sud de la sous-unité et répond visuellement reconnaissance et à la valorisation du riche patrimoine bâti et des bourgs de l'unité. La gestion régulière de la forêt pour la production aux crêtes forestières d'Ecouves, de Bourse et de Bellême. de bois (importants secteurs de Douglas en complément des chênaies - alternance des coupes franches et replantations) et son Présence de petits boisements sur les buttes à l'appui de la aménagement pour les activités de loisirs (chasse, promenade, belvédères...) en fait un paysage vivant et très dynamique. crête qui amplifient la fermeture du paysage. Réseau bocager dense à strate arbustive taillée laissant une grande perméabilité visuelle et amorçant les ambiances basnormandes Villages rue avec des développements pavillonnaires plus importants à l'approche d'Alencon et habitat diffus conforté d'importants bâtiments d'exploitation. La Sarthe à peine perceptible derrière sa ripisylve, qui serpente dans une vallée aux coteaux peu marqués, mais dominée par la butte de la forêt de Bourse (Région Basse LA FRESNAVE-SUR-CHÉDOUET Normandie - Orne). LIGNIÈRES-LA-CARELLE LES AULNEAUX 1 Le promontoire forestier de Perseigne · Promontoire schisto-gréseux primaire de la forêt de Perseigne. · Paysage forestier avec quelques ouvertures panoramiques (zones de coupes, axes de chemins, belvédère aménagé) sur le grand SAINT-RIGOMER-DES-BOIS · Ambiances singulières au sud de vallons forestiers débouchant Légende souvent sur un patrimoine de qualité (abbaye de Perseigne, châteaux Limite de sous-unité paysagère et parcs) amorçant les vallées plus marquées des cuestas de la plaine de Perseigne. Occupation du sol · Chapelets de petits bourgs forestiers en promontoire ponctuant la Bâti MAROLLETTE lisière boisée et s'étageant à flanc de colline, bénéficiant de vues remarquables sur les plaines au sud ou le bocage au nord. Zone d'activités DISSEAULE-PETIT Boisement SAINT-REMY-DU-VAL VEZOT BOURG-LE-ROI Espace agricole Réseau hydrographique 10 Kilomètres +++++ Voies ferrées Réseau routier Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO® . ©IGN BDCARTO® © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015 Echelle numérique : 1/50 000 Echelle de saisie des données 1/25 000 Limite départementale SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS

1. Les limites et continuités paysagères

L'unité paysagère de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon, si elle marque la frange nord du département de la Sarthe, s'inscrit dans une unité plus vaste au nord qui amorce les paysages bas-normands. Les crêtes forestières de Perseigne, d'Ecouves, de Bourse et de Bellême semblent ainsi se répondre dans le lointain en dominant un plateau bocager drainé par la haute vallée de la Sarthe.



UP4-10-01 Des crêtes boisées qui se répondent sur l'horizon et définissent un cadre paysager au plateau bocager de la haute Sarthe (La Fresnaye-sur-Chédouet)

Au sud, la limite paysagère est plus clairement marquée par la lisière de la forêt de Perseigne sertie des bourgs d'Aillières-Beauvoir, Neufchâtel-en-Saonois, Ancinnes et Saint-Rigomer-des-Bois. La sortie de la forêt offre en général de superbes panoramas sur les plaines cultivées d'Alençon et du Saosnois.



UP4-10-02 Des vues en belvédère remarquables au sortir de la lisière de la forêt de Perseigne (Ancinnes)

A l'ouest, la limite s'appuie sur les paysages périurbains d'Alençon qui accompagnent la vallée de la Sarthe.



UP4-10-03 Les paysages périurbains alençonnais qui marquent la vallée de la Sarthe (Le Chevain)

1.1 Les continuités paysagères vers les départements voisins :



UP4-10-04 Paysage bocager autour du village du Ménil-Broût dominé par la crête forestière de Bourse dans la continuité des ambiances de l'unité paysagère

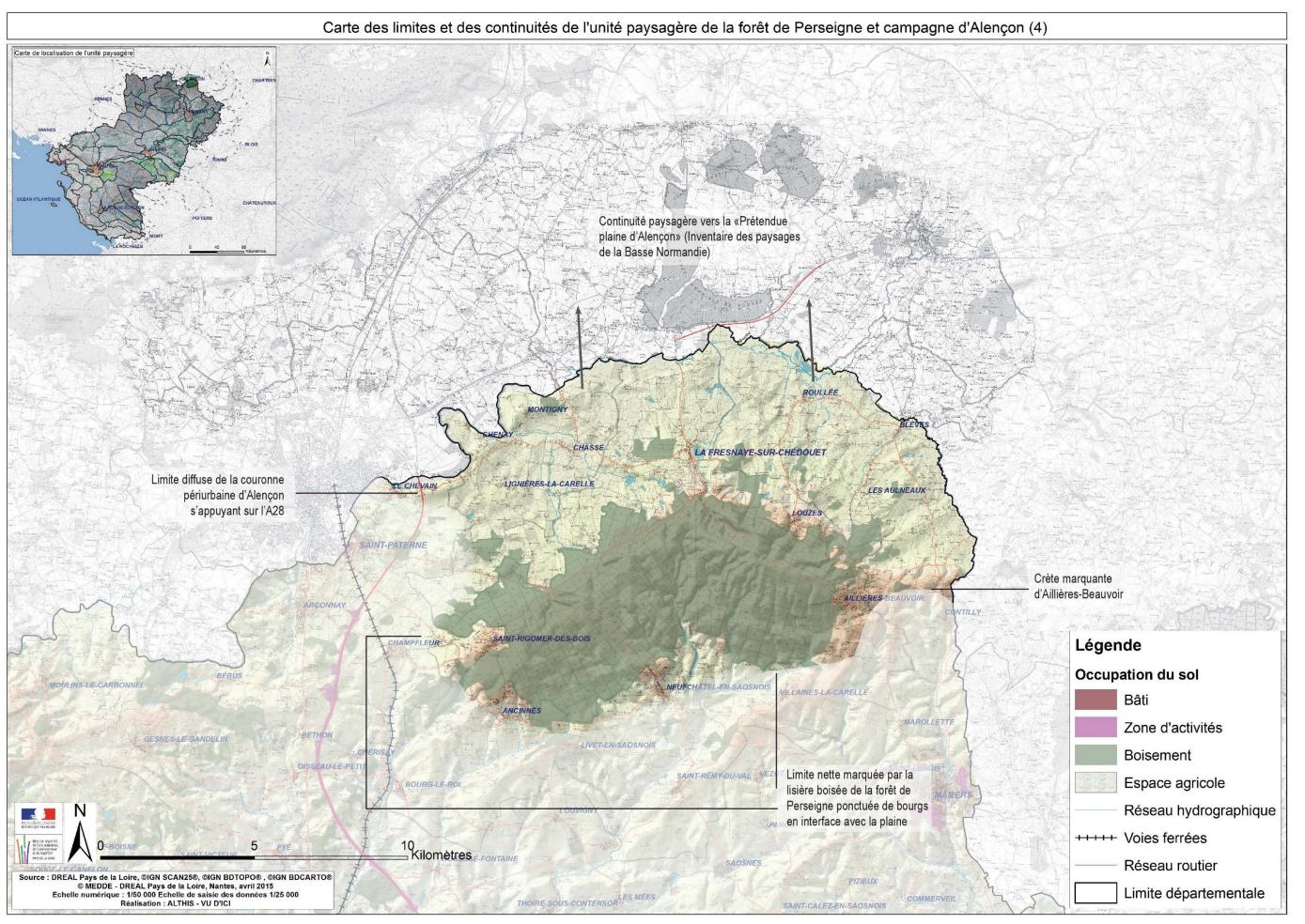
Cette unité paysagère trouve sa continuité dans les ambiances paysagères de la « prétendue plaine d'Alençon » (unité N°512 de l'inventaire des paysages de Basse-Normandie). A l'échelle inter-régionale, c'est véritablement la crête de la Forêt de Perseigne qui marque le passage des paysages de plaines cultivées sarthoises aux plateaux bocagers bas-normands. Cette unité pourrait sans aucun doute s'intégrer dans un ensemble paysager plus vaste intégrant les crêtes boisées d'Ecouves aux corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs.

1.2 Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité paysagère de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon correspond à l'unité N°11 « Bocage et forêt de Perseigne » de l'atlas des paysages de la Sarthe (2005)

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ATLAS DE PAYSAGES ANTECEDENTS OU VOISINS

Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Sarthe de 2005



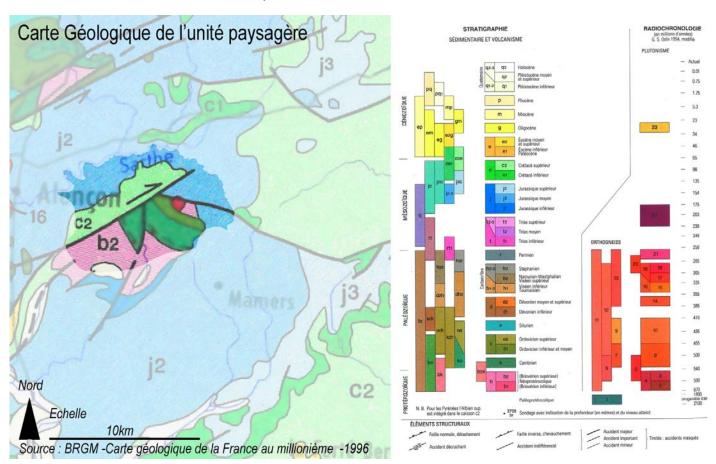
2. Les caractères de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon

Sources :

- Architectures rurales en Sarthe Perche CAUE 72 (1991)
- Document d'objectifs site Natura 2000 FR 5200645 "vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes, forêt de Perseigne "Partie 3 : Forêt de Perseigne »
- Atlas de paysages de la Sarthe (2005)

2.1 Un promontoire sur les plaines alentour

Une enclave armoricaine dans le bassin parisien



UP4-20-01 Extrait de carte géologique de l'unité paysagère (source BRGM)

« Le massif de Perseigne est un bastion avancé du Massif armoricain dans le bassin parisien. Datant de l'ère primaire, il est totalement entouré par la couverture sédimentaire (ère secondaire) de la périphérie du bassin parisien. Cette position actuelle résulte du rejeu à l'ère tertiaire des deux grands accidents délimitant le nord du massif. Ces mouvements tectoniques ont occasionnés le soulèvement de cette île au milieu des terrains sédimentaires. Ce bloc, isolé du massif armoricain, s'est donc découpé selon des failles. Il s'est soulevé et s'est débarrassé de sa couverture sédimentaire du fait de l'érosion. Le sud du massif est ainsi entaillé de cinq failles le découpant en cinq compartiments bien distincts. Des vallées suivent le chemin dessiné par ces failles en révélant l'enchainement des couches géologiques du massif. » Les plus spectaculaires sont sans doute la vallée d'Enfer et la vallée du gros Houx qui déroulent des ambiances pittoresques liées à leur profil encaissé accentué par la hauteur des futaies.

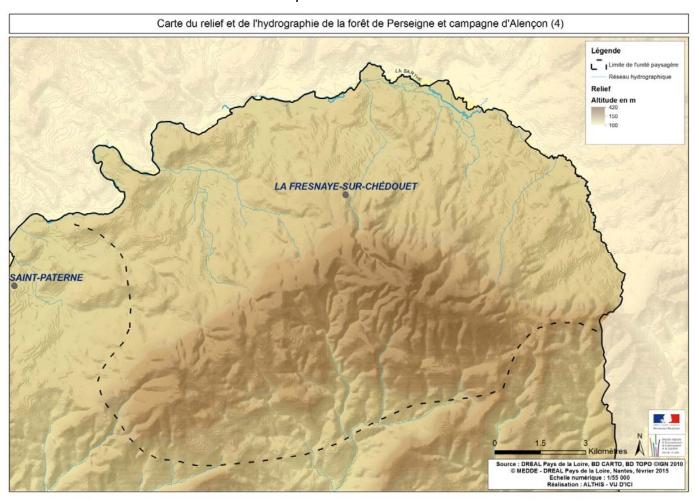


Source : Document d'objectifs - site Natura 2000 FR 5200645 - "vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes, forêt de Perseigne "Partie 3 : Forêt de Perseigne »



UP4-20-02 Une crête marquée qui domine la plaine de son horizon boisé (Montigny)

Une crête offrant des vues en belvédère sur les plaines



UP4-20-02bis Carte du relief et de l'hydrographie de l'unité paysagère



Ce massif culminant en moyenne à 250m présente une crête pouvant atteindre 340m au niveau de l'observatoire de Perseigne qui offre un panorama à 360° spectaculaire sur la campagne environnante. Si la forêt qui couvre le massif n'offre que très peu de points de vue vers l'extérieur, le passage des lisières en revanche est marqué par un contraste saisissant entre ces vues sylvestres courtes et les vues en belvédère sur la campagne.





UP4-20-03 Belvédère de Perseigne et vue plongeante sur la plaine au nord depuis une zone de coupe de la forêt (La Fresnaye-sur-Chedouet)

Des configurations des vallées et de plaines qui différencient le nord et le sud du massif

Vers le nord le réseau hydrographique érode à peine la plaine bocagère de la vallée de la Haute-Sarthe, les vues depuis Perseigne semblent glisser sur un tapis boisé quasi plan, à peine interrompu par quelques cultures ou par les toits enchevêtrés de bourgs signalés par leur clocher. Ces ruisseaux sont accompagnés de nombreux plans d'eau et mares qui irriguent discrètement le bocage. Ils se jettent dans la vallée de la Haute Sarthe, à peine marquée par un faible coteau, et que l'on discerne plus par sa ripisylve.



UP4-20-04 Des vues en belvédère sur la plaine bocagère nord qui semble développer un vaste tapis forestier interrompu de clairières cultivées (La Fresnaye-sur-Chedouet)

Vers le sud, au sortir de la forêt les vues plongent sur les vallons marqués qui empruntent les anciennes failles du massif et se perdent dans les grandes ondulations des cuestas recouvertes d'un patchwork de grandes cultures. L'eau se concentre au cœur des vallées sans apparaître ailleurs.

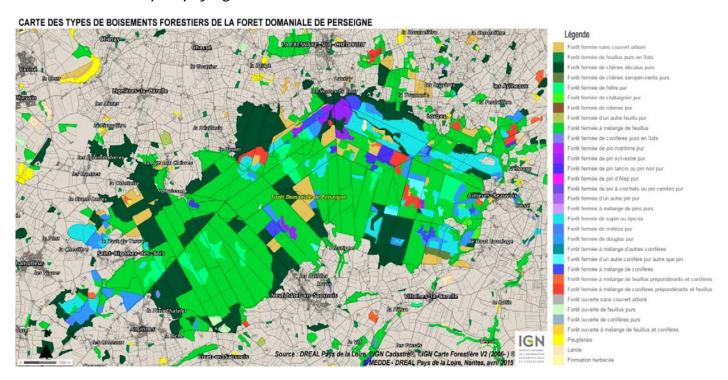




UP4-20-05 Des vues depuis la lisière sud de la forêt qui s'ouvrent sur des grandes cultures et les reliefs marqués des cuestas soulignées par les boisements (Ancinnes)

2.2 Des paysages forestiers et bocagers aux ambiances remarquables

Des essences variées pour paysages forestiers contrastés



UP4-20-06 Carte des essences de boisement de la forêt de Perseigne (source IGN)

La Forêt Domaniale de Perseigne marquée par des ambiances majestueuses à dominante de feuillus (3/4 du boisement) et notamment des chênaies et des hêtraies. Ces forêts de feuillus avec leurs fûts élancés présentent un sous-bois généralement très entretenu, qui les valorise : tapis de feuilles, de graminées, de mousses, quelques fougères, myrtilles et arbrisseaux. Ces formations proposent une ambiance sombre et fraîche en été, lumineuse et graphique en hiver, une forte opacité de la lisière, mais une transparence à l'intérieur de la forêt.





UP4-20-07 Ambiance de lumière tamisée sur camaïeu de verts des frondaisons et du sousbois dans les futaies de feuillus (Louzes)

Le quart nord-est et l'extrémité ouest du massif forestier sont marqués par des boisements de conifères (notamment de sapins et épicéas). Cela se traduit notamment sur les vues depuis le nord par un dôme boisé vert sombre. Les ambiances à l'intérieur du boisement sont plus sombres et la régularité des silhouettes graphiques des conifères ajoutent à l'austérité des ambiances.



UP4-20-08 Teintes sombres et silhouette graphique d'une lisière de boisement de conifères (pins et sapins) (La Fresnaye-sur-Chédouet)



UP4-20-09 Contraste l'hiver entre les ambiances sombres et régulières des forêts de sapins plantés et celles plus lumineuses et transparentes des boisements de feuillus (La Fresnaye-sur-Chédouet)

La gestion régulière de la forêt pour la production de bois conduit une alternance des coupes franches et replantations qui marquent le parcellaire géométrique de la forêt. La rationalisation des planches forestières conduit à un parcellaire régulier desservi par des chemins d'exploitation au tracé orthogonal qui dégagent de longues perspectives dans la forêt.



UP4-20-10 Des secteurs de coupe qui créent des puits de lumière dans la forêt et révèlent les silhouettes graphiques des hauts fûts conservés (Neufchâtel-en-Saosnois)

Une forêt aménagée pour les loisirs

Le massif de Perseigne présente de nombreux chemins de randonnée qui sortent du tracé rigoureux des chemins d'exploitation en empruntant de manière privilégiée les vallons et reliant les bourgs des lisières. Point d'orgue au cœur des boucles de randonnées, le belvédère de Perseigne présente des aménagements pour la détente (aire de pique-nique, signalétique pédagogique, informative...).



UP4-20-11 Aire de pique-nique aménagée sur le secteur d'accueil du belvédère de Perseigne(Louzes)

Un bocage aux accents normands qui organise une trame de l'eau



UP4-20-12 Un bocage dense aux accents normands où les troupeaux pâturent sous les vergers (La Fresnaye-sur-Chédouet)

La plaine calcaire aux terres argileuses lourdes et humides au nord de la forêt de Perseigne est structurée par une trame relativement dense de haies qui découpent des pâtures à chevaux (présence de nombreuses pistes d'entrainement, proximité d'Alençon), à vaches et à moutons. Ce bocage singulier se caractérise par des lignes d'arbres à houppier remonté sur des haies arbustives taillées accompagnant un réseau de fossés : ce mode de gestion spécifique des haies se traduit par une transparence visuelle qui donne une grande profondeur de vue peu commune dans un paysage de bocage.



UP4-20-13 Un bocage singulier « transparent » aux arbustes taillés et aux houppiers remontés (La Fresnaye-sur-Chédouet)

A l'appui des fossés qui drainent les prairies, des petites mares ou des étangs plus conséquents bordent les haies et les petits bois. S'ils sont très nombreux, ces plans d'eau ne sont pas pour autant très lisibles dans le paysage du fait de leur positionnement. Ponctués de petits vergers de pommiers, ce bocage humide « taillé » renvoie directement aux images traditionnelles du bocage normand.



UP4-20-14 Des prairies ponctuées de mares et d'étang dans un bocage structuré sur la trame de l'eau (les Aulneaux)

Un gradient bocager qui conditionne l'animation des vues sur la plaine

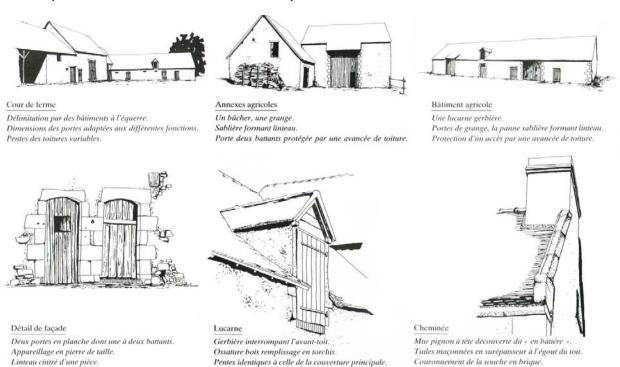
La densité du maillage de haies décroit du sud vers le nord : de petites buttes boisées qui semblent décrochées de la crête forestière de Perseigne ferment encore plus le paysage de bocage au sud. En remontant vers le nord, une ouverture progressive du paysage se fait sur de grandes cultures qui se terminent sur le petit coteau de la Sarthe. Elles révèlent la silhouette des bourgs et les franges urbaines et soulignent les crêtes boisées alentour.



UP4-20-15 Une ouverture du bocage vers le nord par des grandes cultures qui révèlent le bâti traditionnel diffus (Lignières-la-Carelle)

2.3 Un bâti qui compose avec les lisières et la trame bocagère

Un bâti qui croise les influences normandes et percheronnes



UP4-20-16 Croquis illustrant les caractéristiques architecturales (volumes et détails de construction) du bâti rural (CAUE-72)

Le bâti traditionnel mêle les couleurs claires du calcaire, les teintes orangers brunes de la tuile, des argiles mis en œuvre en torchis et plus récemment des briques (souvent mises en œuvre dans les encadrements) et les tons plus austères des granits et schistes sur les encadrements et chainages (du bâti sur le massif de Perseigne).



UP4-20-17 Un bâti rural massif qui s'organise contre la pente autour d'une cour exposée sud (Ailllières-Beauvoir)

Au-delà de mélanger les matériaux et les couleurs, le bâti traditionnel renvoie aux identités normandes avec les maisons à colombage et rappelle les fermes percheronnes dans les volumétries bâties organisées en U ou L sur des cours ouvertes avec un étagement dans la pente.



UP4-20-18 Un bâti à colombage qui n'est pas sans rappeler la Normandie (Lignières-la-Carelle)

Des bourgs forestiers de lisière



UP4-20-19 Des bourgs de lisière dont les rues correspondent aux routes forestières où le bâti dialogue avec les frondaisons (Aillières-Beauvoir)

Lovés dans des inflexions de la lisière boisée, comme une clairière ouverte, les bourgs s'étagent à mi-pente sur le dôme de Perseigne. Outre leur inscription remarquable dans le site et les perspectives en belvédère qu'ils proposent, ces bourgs présentent une belle homogénéité architecturale et un patrimoine bâti. Ces éléments participent à la définition des silhouettes identitaires des bourgs qui se détachent sur les frondaisons boisées. Le centre bourg est souvent réduit et à la croisée des routes forestières qui se prolongent en rues souvent jusqu'à la lisière. On observe un réel dialogue visuel entre le front bâti et le front boisé. L'accompagnement du PNR et la prise en compte des protections patrimoniale a contribué à la qualité de l'aménagement des espaces publics de ces petits bourgs.



UP4-20-20
Structure
urbaine de rue
composée sur
une lisière
(Hameau des
Ventes du Four
à la Fresnayesur-Chédouet)

De même, la présence d'un patrimoine remarquable de châteaux, adossant aux lisières boisées leur parc ou aux vallons renforce la dimension patrimoniale de la perception de ces paysages emprunts de noblesse.







UP4-20-20bis Des châteaux aui s'adossent au boisement etaui magnifient les vues en belvédère dans la perspective de leur parc (source Service de l'Architecture et du Patrimoine de la Sarthe)

Des villages rue sur la plaine bocagère

Sur la plaine, la majorité des villages s'implante au cœur du bocage à mi-chemin entre la forêt de Perseigne et la Sarthe. Accrochés à la D16, ils s'étirent en rue le long de la voie (Chassé, la Bauge, Roullée) et prennent un peu plus d'épaisseur aux carrefours (Blèves) ou s'étoilent littéralement à la croisée de plusieurs voies principales (Fresnaye-sur-Chédouet, Lignières-la-Carelle). Proches de l'agglomération alençonnaise, ces villages rue présentent des développements pavillonnaires ou d'habitat diffus.



UP4-20-21 Des villages rue qui s'étirent sur la D16 (La Fresnaye-sur-Chédouet)

Le bâti rural est quant à lui conforté par d'importants bâtiments d'exploitation dont l'implantation et les couleurs contrastent dans le bocage bien que leur volume soit proche du bâti rural traditionnel déjà imposant.



UP4-20-22 Des extensions des sièges d'exploitation qui se distinguent dans le paysage par leur couleur claire et leur implantation (La Fresnaye-sur-Chédouet)

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PATRIMOINE BATI ET NATUREL

Rubrique patrimoine :

- Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionalisés
- Patrimoine naturel sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5
- Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- <u>l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture</u>
- les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html

3. Les sous-unités paysagères de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon

Comme son nom l'indique l'unité paysagère présente deux sous unités aux ambiances très contrastées mais qui sont intimement liées dans leur fonctionnement. On distingue ainsi :

- Le promontoire forestier de Perseigne
- La campagne boisée de la haute Sarthe

<u>Le lien vers la carte des unités paysagères et sous-unités paysagères de la Forêt de Perseigne et Campagne d'Alençon</u>

3.1 Le promontoire forestier de Perseigne



UP4-31-01 Une sous-unité marquée par les ambiances forestières remarquables du promontoire de Perseigne (La Fresnaye-sur-Chédouet)

Le promontoire schisto-gréseux primaire de la forêt de Perseigne se caractérise par des paysages forestiers avec quelques ouvertures panoramiques (zones de coupes, axes de chemins, belvédère aménagé) sur le grand paysage. Au sud, les ambiances singulières de vallons forestiers débouchant souvent sur un patrimoine de qualité (abbaye de Perseigne, châteaux et parcs) se distinguent amorçant les vallées plus marquées des cuestas de la plaine de Perseigne.



UP4-31-02 Neufchâtel-en-Saosnois, un bourg de lisière en promontoire sur le paysage alentour dont les rues cadrent des vues sur les cuestas boisées au sud (Neufchâtel-en-Saosnois)

PAGNE D'ALENCON 22

Cette sous-unité est caractérisée par le chapelet de petits bourgs forestiers en promontoire ponctuant la lisière boisée et s'étageant à flanc de colline. Ces derniers bénéficient de vues remarquables sur les plaines au sud ou le bocage au nord et sont confortés d'un riche patrimoine de châteaux et de fermes anciennes.



UP4-31-03 Un riche patrimoine de châteaux qui animent les lisières de la Forêt de Perseigne – Perspective du château de Frébourg (Aillières-Beauvoir)

3.2 La campagne boisée de la haute Sarthe



UP4-32-00 Un paysage de bocage de polyculture élevage qui ourle la lisière forestière (La Fresnaye-sur-Chédouet)

Contrefort bocager de la crête forestière de Perseigne, cette sous-unité est visuellement circonscrite par les crêtes forestières de Perseigne, d'Ecouves et de Bourse. La présence de petits boisements sur les buttes à l'appui de la crête amplifie la fermeture du paysage de bocage au sud.



UP4-32-01 Un contrefort bocager des monts forestiers de Perseigne et du Perche normand (Contilly)

Cette sous-unité paysagère se caractérise également par un réseau bocager dense à strate arbustive taillée laissant une grande perméabilité visuelle et amorçant les ambiances rurales bas-normandes. Le bâti diffus dans le bocage est discret et les bourgs sont principalement structurés en villages rue. La pression urbaine de l'agglomération alençonnaise se traduit sur les bourgs par de petites extensions pavillonnaires qui épaississent la rue principale et en campagne par un habitat diffus.



UP4-32-02 Un bocage dont la gestion des haies joue des transparences et donne une impression de parc agricole entretenu (La Fresnaye-sur-Chédouet)

La Sarthe à peine perceptible derrière sa ripisylve serpente dans une vallée aux coteaux peu marqués, mais dominée par la butte de la forêt de Bourse.



UP4-32-03 Le château de Montigny, dominant les terrasses alluviales des méandres de la Haute-Sarthe (Montigny)

4. Les dynamiques paysagères

Sources :

- Atlas de paysages de la Sarthe (2005)
- Document d'objectifs site Natura 2000 FR 5200645 "vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes, forêt de Perseigne"
- ONF, plan d'aménagement forestier 2005-2024

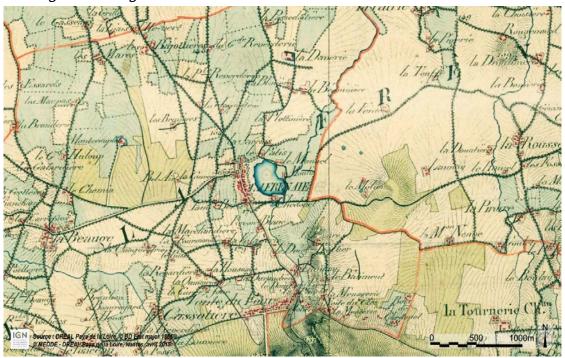
Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution du secteur de la Fresnay-sur-Chédouet

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Un village-rue le long du Chédouet



UP04-04-ETAT MAJOR: la Fresnay-sur-Chédouet – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1:40000)

Les premières installations au niveau de la Fresnay-sur-Chédouet investissent le versant nord du massif forestier dans un sens nordsud en léger surplomb du cours d'eau du Chédouet. La forme du village-rue se matérialise par une concentration du bâti ancien en mitoyenneté et à l'alignement de la rue principale. Plus au sud, incrusté dans les dernières épaisseurs de la forêt, le village des ventes du Four qui accueille les anciens logements des ouvriers forestiers s'organise également de manière linéaire. Autour de ces deux formations principales, un ensemble d'habitats dispersés arpentent les campagnes alentours, souvent par grappe, à l'appui des chemins forestiers.



La stabilité du massif forestier



UP04-03-ORTHO_1957 - la Fresnay-sur-Chédouet - Orthophoto 1957 - (BD ORTHO Historique 1957)

La comparaison des orthophoto de 1957 et de 2013 permet de constater la stabilité de la délimitation du massif forestier. Au sud du bourg de La Fresnay-sur-Chédouet, les limites du massif sont ainsi restées quasiment inchangées entre les deux dates.

Les boisements non connectés directement au massif mais qui arpentent les campagnes avoisinant La Fresnay-sur-Chédouet révèlent également une certaine stabilité, en terme de taille notamment.

Un bocage stable malgré une densification végétale au niveau des vallées

La comparaison des orthophoto de 1957 et 2013 permet là encore de constater la stabilité du maillage parcellaire au sein du secteur de la Fresnay-sur-Chédouet. Ici, les évolutions en lien avec les développements de l'agriculture intensive et les phénomènes de remembrement n'ont pas (ou peu) eu lieu. La stabilité de la trame parcellaire, mais aussi les faibles pressions urbaines et développements des infrastructures, ont offert des conditions favorables au maintien d'un linéaire bocager assez dense et qui participe fortement à l'identité de ces territoires.

Des évolutions des trames végétales sont cependant à noter au niveau des vallées. Ces dernières sont bien le théâtre d'une densification des haies bocagères à leurs abords, voire de la naissance de nouveaux boisements sur la dernière période : notamment au nord-ouest du bourg, dans le secteur de la Pigerie ou encore au niveau des ruisseaux de la Cassotière au sud-ouest et de la Tournerie à l'est.



UP04-40-01 - La densification des boisements au niveau des vallées contribue à fermer le paysage (Roullée – 2015)



UP04-02-ORTHO_ la Fresnay-sur-Chédouet - Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)



UP04-40-02 - La stabilité d'un bocage dense caractérise l'évolution de l'unité paysagère (la Fresnay-sur-Chédouet - 2015)

Une diffusion urbaine très peu dense

Le secteur de La Fresnay-sur-Chédouet connaît une extension progressive du bourg sur sa partie sud-ouest. L'orthphoto de 2013 ainsi que la carte IGN permettent de constater le contraste morphologique existant entre ces extensions récentes et les formations historiques de village-rue. Les développements pavillonnaires récents affichent ainsi des codes morphologiques différents avec une implantation des constructions au centre de la parcelle qui rompt avec les principes d'alignement et de mitoyenneté traditionnelle.

Certaines vues panoramiques (notamment vers Villaines-la-Carelle) montrent efficacement les contrastes qui peuvent émerger entre le tissu ancien et les formations récentes et notamment dans le rapport entre forêt et bourg.



UP04-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de la Fresnay-sur-Chédouet-(SCAN 25)

Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire – UNITE PAYSAGERE N° 4 : FORET DE PERSEIGNE ET CAMPAGNE D'ALENCON



UP04-40-03 – Dans un contexte de relief mouvementé, les extensions urbaines des bourgs sont très visibles dans le paysage. Ici le rapport traditionnel bourg/forêt est remis en cause (Villaines-la-Carelle – 2015)



UP04-40-04 - Les extensions urbaines récentes ont favorisé l'émergence d'un tissu pavillonnaire standardisé (la Fresnay-sur-Chédouet – 2015)

4.2 Des dynamiques forestières diversifiées

L'entité fondatrice de l'unité paysagère est bien sûr la forêt de Perseigne. Son apparence figée ne doit pas cacher des dynamiques réelles dont les conséquences sur le paysage sont visibles. Celles-ci sont liées à une prise en compte accrue des critères environnementaux, à la production sylvicole et au caractère récréatif de ces espaces.

Une partie (265 ha) de la forêt de Perseigne est référencée Natura 2000 sous code de Site « "Vallée du Rutin, coteau du Chaumiton, étang de Saosne et foret de Perseigne ». Le Document d'objectifs – site Natura 2000 FR 5200645- "Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes, forêt de Perseigne" permet de prendre connaissance des dynamiques en cours au sein du massif forestier et des enjeux liés à celles-ci.

Concernant la production du bois, la forêt de Perseigne assure une exploitation annuelle de 25000 m3. Pour assurer cette exploitation, la forêt est régénérée sur 25 ha par an en moyenne (de façon naturelle le plus souvent possible sinon artificiellement par plantations). A l'instar des principaux massifs forestiers, la forêt de Perseigne est soumise à un plan de gestion qui à partir d'une

30

analyse des données environnementales, paysagère et économiques planifient les évolutions : ampleur et formes des coupes, aspect des lisières, les sites d'exploitation, la gestion de l'attractivité touristique...

A l'échelle du site, le traitement en futaie régulière est largement dominant. La forêt produit essentiellement du Chêne sessile, du Hêtre, du Pin sylvestre et des résineux divers.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2004-2025 DE LA FORET DE PERSEIGNE

Lien PDF doc_1 (Document d'objectifs – site Natura 2000 FR 5200645 – "vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes, forêt de Perseigne")

Par ailleurs, au-delà de la production sylvicole, le massif forestier de Perseigne connaît une progression des activités récréatives qui contribuent à modifier le paysage forestier : chasse, cueillette, randonnée pédestre et VTT... Avec le développement du tourisme vert, la forêt s'impose comme un haut lieu touristique de la Sarthe. L'accueil des touristes fait ainsi l'objet d'aménagements réguliers qui contribuent à créer des nouveaux repères dans le paysage ; aires de pique-nique, chemins de randonnées balisés, les circuits VTT et surtout la tour du belvédère créée en 1998 dans le cadre de la politique d'aménagement des points hauts menés par le PNR Normandie-Maine d'une hauteur de 30 mètres sur le point culminant du département.

La fréquentation du public peut avoir des impacts directs sur l'état paysager des sites. Au niveau du belvédère par exemple, le piétinement répété dû à la fréquentation entraîne la disparition de la végétation au sol. Ce lieu touristique a été aménagé via des équipements d'information, une table d'orientation au sommet du Belvédère et une action sylvicole et paysagère adaptée.



UP04-40-05 - Les extensions urbaines récentes ont favorisé l'émergence d'un tissu pavillonnaire standardisé (Louzès – 2015)



UP04-40-06 - L'activité sylvicole participe à l'évolution des paysages forestiers (Louzès – 2015)



UP04-40-07 - Les hébergements de plein air s'installent à l'appui des paysages forestiers (la Fresnay-sur-Chédouet – 2015)

4.3 Une légère ouverture des paysages au nord de l'unité

Si l'unité paysagère de la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon se caractérise par l'omniprésence du boisé sous forme bocagère ou forestière, il faut tout de même relever une légère ouverture des paysages en cours sur la partie nord-ouest autour de Montigny notamment. Celle-ci est liée aux dynamiques de regroupement parcellaire en cours sur les terres agricoles dédiées à la céréaliculture. La disparition des haies bocagères est une conséquence directe de cette évolution.



UP04-40-08 – Une légère tendance à l'ouverture des paysages en lien avec l'activité agricole est visible dans la partie nord-ouest de l'unité paysagère (Chassé – 2015))

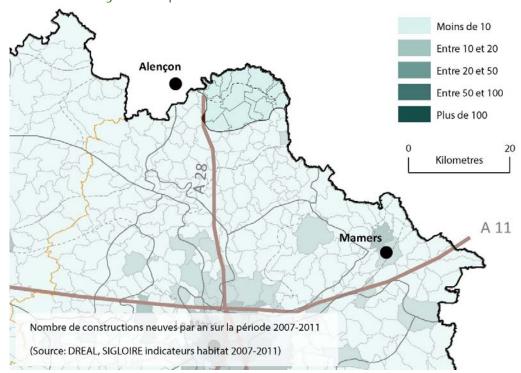


UP04-40-09 - Au nord-ouest de l'unité, une évolution des paysages entre ouverture des champs d'exploitation et stabilité des massifs forestiers (Roullée – 2015)



UP04-40-10 - Dans le secteur de Montigny, une légère tendance au regroupement parcellaire est en cours (2013)

4.4 Des dynamiques constructives très modérées

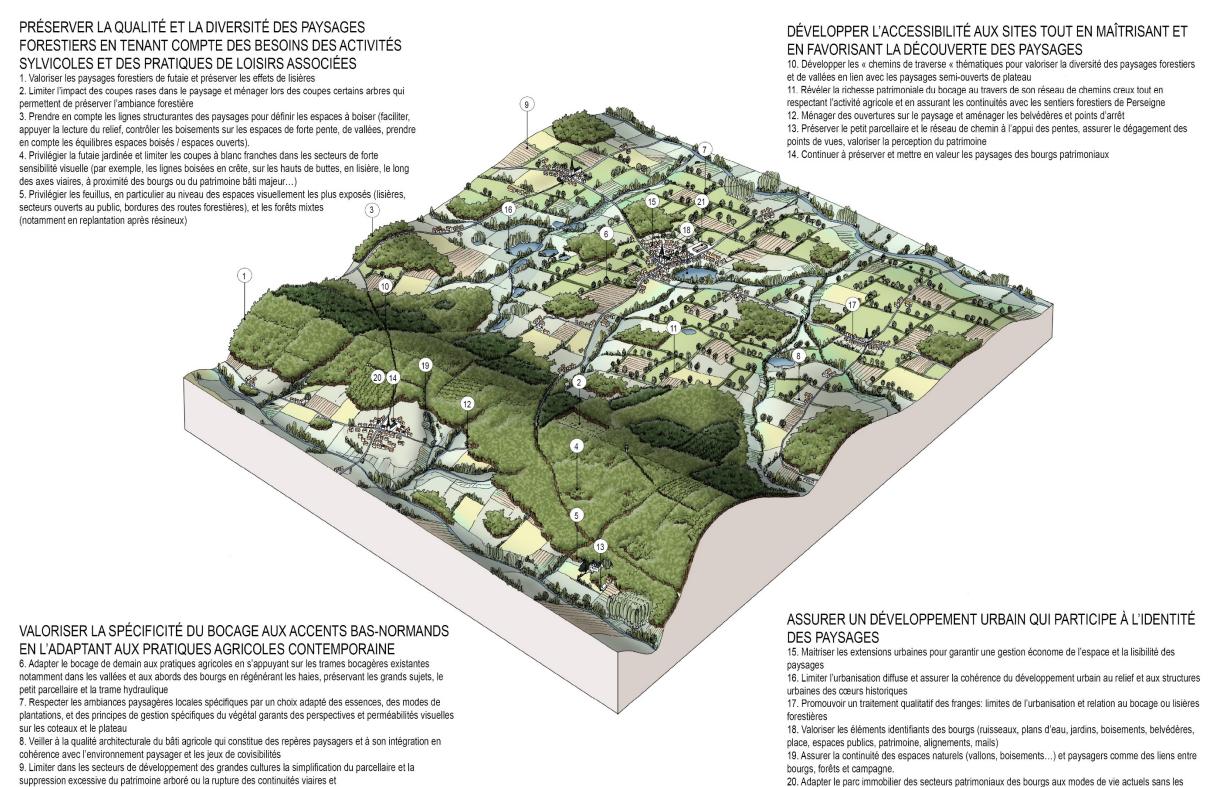


UP04-DYN – L'unité paysagère se caractérise notamment par des dynamiques constructives très modérées (DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Comme l'indique la carte ci-dessus, l'unité paysagère de la forêt de Perseigne et de la campagne d'Alençon connaît des dynamiques constructives très modérées sur la période 2007-2011: absence de pôles importants au sein de l'unité et faible pression exercée par le pôle alençonnais. Par ailleurs, la mise en 2 x 2 voies de la RN12 reliant Alençon à Mortagne-sur-Perche et qui longe la frontière nord de l'unité ne semble pas pour l'instant générer des dynamiques constructives grandissantes.

hydrauliques

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère la forêt de Perseigne et campagne d'Alençon (4)



21. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des

bourgs et le paysage environnant

Les enjeux de l'unité paysagère

Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Préserver la qualité et la diversité des paysages forestiers en tenant compte des besoins des activités sylvicoles et des pratiques de loisirs associées

Le massif est intégré au sein du PNR Normandie Maine créé en 1975. Le Parc naturel régional Normandie-Maine identifie dans sa charte, sur l'ensemble de son territoire, de grandes unités paysagères et définit leur sensibilité paysagère. Le massif de Perseigne est inscrit dans les grands ensembles paysagers de la charte du PNR. Ainsi, pour les forêts, dont Perseigne, il est mentionné que "les atteintes à leur intégrité et à leur qualité paysagère peuvent revêtir des aspects différents comme l'enrésinement systématique, les grandes coupes rases et le développement anarchique de la fréquentation touristique".

- o Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
- o Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage et ménager lors des coupes certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière
- o Prendre en compte les lignes structurantes des paysages pour définir les espaces à boiser (faciliter, appuyer la lecture du relief, contrôler les boisements sur les espaces de forte pente, de vallées, prendre en compte les équilibres espaces boisés / espaces ouverts).
- o Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, les lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes, en lisière, le long des axes viaires, à proximité des bourgs ou du patrimoine bâti majeur...)
- o Privilégier les feuillus, en particulier au niveau des espaces visuellement les plus exposés (lisières, secteurs ouverts au public, bordures des routes forestières), et les forêts mixtes (notamment en replantation après résineux).

Consultez le site de la charte forestière du PNR de Normandie Maine (lien vers: http://www.parc-naturel-normandie maine.fr/agir/patrimoine_naturel/charte_forestiere_de_territoire.html)

Consultez la brochure sur « La Prise en compte du paysage en gestion forestière » du CNPF (lien de téléchargement DOC01-Brochure_paysage_CNPF.pdf)





UP04-50-01 – La préservation des lisières contribue à maintenir un paysage qualitatif de transition entre les paysages forestiers et agricoles ouverts (Villaines-la-Carelle)

5.2 Valoriser la spécificité du bocage aux accents bas-normands en l'adaptant aux pratiques agricoles contemporaines

La spécificité du bocage de l'unité, détaillée dans les caractéristiques, participe à l'identité du paysage. Pour continuer à allier agriculture et qualité paysagère, il est important que l'adaptation à l'évolution des pratiques agricoles s'appuie sur les motifs paysagers du bocage.

- Adapter le bocage de demain aux pratiques agricoles en s'appuyant sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets, le petit parcellaire et la trame hydraulique
- Respecter les ambiances paysagères locales spécifiques par un choix adapté des essences, des modes de plantations, et des principes de gestion spécifiques du végétal garant des perspectives et perméabilités visuelles sur les coteaux et le plateau
- Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers et à son intégration en cohérence avec l'environnement paysager et les jeux de covisibilités
- Limiter dans les secteurs de développement des grandes cultures la simplification du parcellaire et la suppression excessive du patrimoine arboré ou la rupture des continuités viaires et hydrauliques.



UP04-50-02 – La préservation des éléments de diversité contribue à rythmer le paysage : entre arbre isolés, massif forestier te polyculture-élevage (Fresnay-sur-Chédouet)



UP04-50-03 – Le volume et la prise en compte de la pente sont à prendre en compte en vue d'une intégration qualitative du bâti agricole (Contilly)

5.3 Développer l'accessibilité aux sites tout en maîtrisant et en favorisant la découverte des paysages

La perception des paysages passe à la fois par la composition de ce qui est visible mais aussi simplement par le fait de pouvoir y accéder. Pour valoriser le cadre paysager, l'enjeu est notamment de structurer et d'assurer des aménagements qualitatifs permettant sa découverte et son accessibilité.

- Développer les "chemins de traverse" thématiques pour valoriser la diversité des paysages forestiers et de vallées en lien avec les paysages semi-ouverts de plateau
- Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux tout en respectant l'activité agricole et en assurant les continuités avec les sentiers forestiers de Perseigne
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
- Préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
- Continuer à préserver et mettre en valeur les paysages des bourgs patrimoniaux

Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire – UNITE PAYSAGERE N° 4 : FORET DE PERSEIGNE ET CAMPAGNE D'ALENCON





UP04-50-04 – Le jeu des reliefs et la présence d'un patrimoine riche et diversifié implique des enjeux importants en termes de covisibilités (Villaines-la-carelle)



UP04-50-05 – La découverte des paysages passe également par la valorisation des chemins ruraux existants (Villaines-la-carelle)

5.4 Assurer un développement urbain qui participe à l'identité des paysages

Les dynamiques urbaines de l'unité se sont caractérisées par une diffusion résidentielle peu dense, qui même si elles sont peu nombreuse, s'effectuent souvent en rupture avec les schémas d'implantation historiques et ne participent pas au maintien de l'identité paysagère. La cohérence des aménagements urbains et le traitement de leurs franges doivent notamment être recherchés pour participer à cette identité.

- o Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
- o Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain au relief et aux structures urbaines des cœurs historiques
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation et relation au bocage ou lisières forestières
- o Valoriser les éléments identifiants des bourgs (ruisseaux, plans d'eau, jardins, boisements, belvédères, place, espaces publics, patrimoine, alignements, mails)
- o Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre bourgs, forêts et campagne.

Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire – UNITE PAYSAGERE N° 4 : FORET DE PERSEIGNE ET CAMPAGNE D'ALENCON



- o Adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux des bourgs aux modes de vie actuels sans les dénaturer
- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs et le paysage environnant



UP04-50-06 – Le dimensionnement et la colorimétrie de l'extension récente préserve la qualité de l'aspect architectural du bâti patrimonial (Fresnay-sur-Chédouet – 2015)



UP04-50-07 – Le maintien de la haie bocagère participe à la création de paysage de transition assez qualitatif (Fresnay-sur-Chédouet – 2015)



UP04-50-08 – La délimitation franche entre espace urbanisé et espace rural créé un paysage d'entrée de ville qualitatif (Aillières-Beauvoir – 2015)